



CONSEIL COMMUNAL

FOUNEX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du 27 janvier 2014

Présents :	38 membres
Excusés :	10 membres
Absents :	2 membres
Rédactrice du procès-verbal	Sandra Thuner

ORDRE DU JOUR

1. APPEL
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2013
3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ
4. COMMUNICATIONS DU BUREAU
5. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 37/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 63'000.00 EN VUE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES AU CHEMIN DES BIOLES
6. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 38/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'UN MONTANT DE CHF 275'000.00 TTC, NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DES MESURES D'AMÉNAGEMENT POUR LES TRANSPORTS PUBLICS DANS LE HAMEAU DE CHÂTAIGNERIAZ
7. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 39/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 823'000.00 TTC EN VUE DE FINANCER LES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN TROTTOIR ET DE RÉFECTION DU REVÊTEMENT DE LA ROUTE DES SOUFFLETTES
8. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 40/2011-2016 CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LES ÉMOLUMENTS DU CONTRÔLE DES HABITANTS ET LES ÉMOLUMENTS ADMINISTRATIFS
9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Après les souhaits de bienvenue à la 14^{ème} séance de la législature 2011-2016, la Présidente du Conseil Communal, Mme Christa von Wattenwyl, débute la séance par la lecture de l'ordre du jour.

M. Magnenat signale qu'il a reçu un courrier dans lequel il est écrit que le préavis No 38/2011-2016 est retiré.

M. F. Debluë confirme ce fait mais il souhaite intervenir au moment où on abordera ce point. Ce préavis sera effectivement retiré mais il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour de la part de la Municipalité car on entrera en matière sur cet objet.

1) APPEL

Nous sommes 38 membres présents.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013

M. Jaquet souhaite savoir s'il a été noté comme présent. Ceci est confirmé. Le procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune rectification, il est approuvé à l'unanimité.

3) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. François Debluë

Séance du 17 février 2014

Ce Conseil est annulé.

La plage publique

Concernant le projet de la création d'une plage publique sur le territoire de la commune, un certain montant était inscrit dans le plan des investissements. Ce montant a été par la suite corrigé et l'étude de l'achat d'une parcelle au bord du lac s'est faite. Ce projet a été présenté en détail à la commission des finances qui, après réflexion et de manière unanime, a signalé à la Municipalité que ce projet n'était pas envisageable à ses yeux. La Municipalité a donc renoncé à cet achat et ce projet de plage est abandonné. Le plan d'investissements sera corrigé en conséquence.

Apprenti employé de commerce

Un nouvel apprenti a été engagé pour la fin de sa formation. Il s'agit de Monsieur Bryan Valentino.

L'auberge communale

Un des deux frères a désiré reprendre un autre établissement. L'auberge est donc maintenant tenue par une seule personne et le bail a été modifié dans ce sens.

Assistants de sécurité publique

Ces personnes ont commencé leur travail dans notre village afin d'observer ce qui s'y passe au niveau de la sécurité publique. Un des projets à venir pour ces ASP consistera à réglementer les parkings de la commune de Founex, des détails seront prochainement communiquer à ce sujet.

1^{er} Août

La législation concernant la manipulation des engins pyrotechniques a été modifiée. Il faut avoir suivi une formation technique adéquate. Un employé communal ainsi que M. Philippe Magnenat, conseiller communal, ont obtenu leur permis d'emploi de ces engins.

Les autorisations de construire

Une brochure a été élaborée avec le service technique concernant les questions qui se posent sur les directives à suivre lors de modifications et de transformations de bâtiments. Cette brochure sera envoyée aux propriétaires et elle est disponible sur le site internet de la commune.

M. Jean-Pierre Debluë

Chemin des Vassaux

Un problème de trafic existe à cet endroit : de nombreux parents y déposent leurs enfants pour aller à l'école et ceci est extrêmement dangereux. Afin de sécuriser ce lieu, ce chemin a été mis en « riverains autorisés ».

Chemin de la Marjolaine

Les travaux sont en cours.

Place de jeux – terrasse de l'auberge

Le projet avance et la mise à l'enquête sera faite rapidement, ceci avant que la consultation de la commission concernée et la présentation au Conseil ne se fassent, dans le but d'avoir une place conviviale terminée pour cet été.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Vacations des conseillers

Les vacations sont à disposition des conseillers à la fin de la séance.
Chaque commission a l'obligation de désigner un président afin d'avoir un répondant responsable vis-à-vis du Bureau du Conseil et du Greffe. Merci d'avance de communiquer à la secrétaire municipale ainsi qu'à la Présidente du conseil le président désigné.

La commission de recours en matière d'impôts et de taxes communales

Cette commission a un nouveau suppléant en la personne de M. Eric Rothacher. Il est remercié d'avoir accepté ce poste.

Prochaines séances

Conseil communal 24 mars 2014
Votations 9 février 2014

La disposition de la salle est différente ce soir (hémicycle). Merci de nous faire part de vos remarques concernant cette mise en place proposée par Mme Barchha.

5) PREAVIS MUNICIPAL N° 37/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 63'000.00 EN VUE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES AU CHEMIN DES BIOLES

M. Jean-Pierre Debluë signale que suite aux intempéries de l'an dernier, des mesures ont dû être prises très rapidement. Après l'étude faite, les travaux ont été entrepris afin que la Commune soit couverte juridiquement. M. Debluë termine ses explications par la lecture des conclusions de ce préavis.

M. Berrocal signale que l'intitulé du préavis mentionne un faux montant.

Mme von Wattenwyl précise que le chiffre correct est celui mentionnée dans les conclusions, à savoir CHF 63'000.-

Le préavis original sera corrigé et archivé.

M. Veluz lit les conclusions du rapport de la commission des routes et M. Lehoux celles de la commission des finances.

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Décision

Il est procédé au vote à mains levées.

Le préavis No 37 est accepté à la majorité. (Non : 0 Abstentions : 2)

6) PREAVIS MUNICIPAL N° 38/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'UN MONTANT DE CHF 275'000.00 TTC, NECESSAIRE A LA REALISATION DES MESURES D'AMENAGEMENT POUR LES TRANSPORTS PUBLICS DANS LE HAMEAU DE LA CHATAIGNERIAZ

M. François Debluë signale que ce préavis est retiré de la séance de ce soir. Le rapport de la commission des finances a mis le doigt sur une petite zone grise dans ce préavis et il remercie les membres de cette commission d'avoir investiguer ce sujet en profondeur en consultant les documents à leur disposition. Cet objet est donc retiré pour le moment, la commission des routes et celle des finances sont favorables à la réalisation de ce projet mais il faut s'assurer de certains points. Concernant la procédure, il souligne qu'une commission peut modifier les objets à voter par le conseil, mais qu'elle ne peut pas changer les conclusions d'un préavis. Ces dernières peuvent être modifiées uniquement par amendement. Il rappelle également que la commission de gestion est chargée d'étudier la gestion de la commune et de faire un rapport sur les comptes mais ceci uniquement après un exercice comptable ; elle peut donc analyser ce qui s'est fait et non pas donner son avis sur un objet en vue de sa réalisation.

Une année s'est écoulée depuis que les soumissions ont été déposées et ceci est déjà une bonne raison pour remettre en soumission ce projet. Après avoir reçu la commission des finances en présence de responsables du bureau d'ingénieur en séance de municipalité, il a été décidé de repousser ce projet, de renvoyer à tous les soumissionnaires une nouvelle demande avec certaines précisions suite aux remarques de la commission des finances, notamment concernant l'actualisation des montants et la clarification concernant le sujet des rabais. Les commissions seront donc priées de faire à nouveau un rapport. Pour ne pas perdre trop de temps, la mise à l'enquête sera faite avant d'avoir obtenu le crédit.

7) PREAVIS MUNICIPAL N° 39/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 823'000.00 TTC EN VUE DE FINANCER LES TRAVAUX DE CREATION D'UN TROTTOIR ET DE REFECTION DU REVETEMENT DE LA ROUTE DES SOUFFLETES

M. J.-P. Debluë présente ce préavis. Il termine par la lecture des conclusions du préavis.

Mme Briffod lit les conclusions du rapport de la commission des finances et M. Magnenat celles de la commission des routes.

Discussion

Mme Farine souhaite connaître le choix des nouveaux lampadaires pour éclairer cet endroit.

M. J.-P. Debluë explique que l'éclairage existant, qui se trouve sur la partie lac de la route, reste tel quel ; il sera simplement remis en état. Concernant le reste de la route, un tube sera installé en prévision de l'installation d'éventuels lampadaires à cet endroit, le choix sera fait en temps voulu.

M. Zutter remarque qu'un montant de CHF 5'000.00 a été prévu pour la réfection de la haie de la parcelle 599. Cette parcelle n'est pas visible sur le plan. Il souhaite avoir des précisions.

M. J.-P. Debluë montre cette parcelle sur le plan, là où le trottoir devient très étroit. Il y a une petite emprise à faire sur cette parcelle afin d'avoir un trottoir suffisamment large et donc utile pour les piétons.

M. Hermanjat demande pourquoi le trottoir prévu n'est pas en continu jusqu'à la route Suisse.

M. J.-P. Debluë note que cette réflexion a été faite ; il est vrai que l'idéal aurait été de monter jusqu'en haut d'un seul côté sans avoir à traverser la route. Suite aux discussions et aux études avec le bureau d'ingénieur, il s'est avéré que lorsqu'on arrive en haut de la route des Soufflettes, il faut rejoindre de toute manière le trottoir actuel qui se trouve côté gauche de la route. Au niveau de la route suisse, le futur projet de réaménagement de cette dernière prévoit une traversée du côté Nyon, donc la solution présentée est la meilleure car l'emplacement prévu pour le passage piétons est non seulement très sécurisé mais il a en plus l'avantage de créer un ralentissement du trafic.

Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à mains levées.

Le préavis No 39 est accepté à la majorité (Non : 0 Abstention : 1)

8) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 40/2011-2016 CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LES ÉMOLUMENTS DU CONTRÔLE DES HABITANTS ET LES ÉMOLUMENTS ADMINISTRATIFS

M. F. Debluë introduit ce préavis et termine par la lecture des conclusions.

Mme Maas lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc.

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Décision

Il est procédé au vote à mains levées.

Le préavis N° 40 concernant est accepté à l'unanimité.

11) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Zutter a constaté, depuis un certain temps déjà, que des arrêts de bus, notamment à Founex-ouest, ne sont plus marqués. Il a demandé aux TPN ce qu'il en était, la réponse est que les panneaux seront remplacés dans le courant du deuxième semestre de l'année 2014. Etant donné qu'il n'y a pas de panneaux du tout, leur réponse est particulière et il souhaite donc attirer l'attention de la Municipalité à ce sujet.

M. J.-P. Debluë comprend ce problème. Il va se renseigner concernant les panneaux signalant les arrêts qui sont à la charge des TPN. Il ajoute que les marquages au sol doivent aussi être faits ou refaits.

M. Magnenat aimerait savoir s'il existe un projet au niveau de l'espace, actuellement barricadé, prévu pour la place de jeux au niveau de l'auberge.

M. J.-P. Debluë redit qu'un projet est en cours et à bout touchant. L'étude est pour ainsi dire terminée. Cet endroit restera inaccessible jusqu'au début des travaux, une fois que les travaux de la Grand'Rue seront terminés. La mise à l'enquête de ce projet, comme déjà annoncé, sera faite avant que le conseil ait adopté le préavis concernant ces travaux afin de ne pas perdre de temps.

Mme Maas souhaite connaître la durée des travaux.

M. J.-P. Debluë répond que ces travaux devraient durer environ trois mois.

Mme Walsh souhaite remercier la personne qui a initié la nouvelle disposition de la salle, en l'occurrence Mme Barchha, elle trouve l'hémicycle très agréable et convivial.

Mme von Wattenwyl est également d'avis que la disposition est réussie.

M. Michielini trouve quant à lui que cela fait un peu scolaire et il n'adhère pas à cette solution.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance et invite les conseillers à l'apéritif.

La séance est clôturée à 21h45.

Founex, le 24 février 2014

La Présidente



Christa von Wattenwyl

La Secrétaire



Sandra Thuner

